



**DECISION DE LA MAIRE**  
**N° 2023/076**

**ATTRIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX**  
**DANS LE CADRE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DU MULTI-**  
**ACCUEIL ILE AUX MOMES**

La Maire de la commune de Fleury-les-Aubrais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22 relatif aux compétences pouvant être déléguées par le Conseil municipal au Maire,

**Vu** la délibération n° 2022/043 du Conseil municipal du 30 mai 2022 portant délégation du Conseil municipal à la Maire, et notamment le point n° 3 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** le rapport d'analyse des offres établi dans le cadre de la consultation n° 23S0007 intitulée « Travaux de mise en accessibilité des vestiaires du multi-accueil Ile aux Mômes (7 lots) », .

**Considérant** l'avis favorable donné par la commission des marchés (MAPA) le 24/08/2023,

**DECIDE**

- d'attribuer les marchés de travaux de cette consultation n° 23S0007 intitulée « Travaux de mise en accessibilité du multi-accueil Ile aux Mômes (7 lots) » pour un montant total de 182.627,59€ HT soit 219.153,12€ TTC comme suit :

- Lot n° 1 « Déménagement » à la société GROUPE BERTON (45 – Ingré) pour un montant de 3.600,00€ HT soit 4.320,00€ TTC
- Lot n° 2 « Démolition / Gros œuvre » à la société ADA TP (45 – Cercottes) pour un montant de 34.382,18€ HT soit 41.258,62€ TTC
- Lot n° 3 « Doublage / Plâtrerie / Faux-plafonds / Menuiseries intérieures » à la société AMG (45 – Châlette-sur-Loing) pour un montant de 51.657,03€ HT soit 61.988,44€ TTC
- Lot n° 4 « Carrelage / Faïence / Peinture / Sols souples » à la société GAUTHIER (45 – Orléans) pour un montant de 29.310,49€ HT soit 35.172,59€ TTC
- Lot n° 5 « Menuiseries extérieures » à la société MENUISERIE CHEVALLIER FRERES (45 – Fleury-les-Aubrais) pour un montant de 26.233,00€ HT soit 31.479,60€ TTC
- Lot n° 6 « Plomberie / Chauffage » à la société EDDIA TRAVAUX (45 – Saint-Jean-de-la-Ruelle) pour un montant de 27.000,00€ HT soit 32.400,00€ TTC.
- Lot n° 7 « Electricité / Ventilation » à la société IRALI & FILS (45 – Tigy) pour un montant de 10.444,89€ HT soit 12.533,87€ TTC.

Envoyé en préfecture le 20/09/2023  
Reçu en préfecture le 20/09/2023  
Publié le  
ID : 045-214501470-20230913-202376-AI

La présente décision fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance du Conseil municipal et sera inscrite au registre des délibérations.

A Fleury-les-Aubrais, le 13 septembre 2023



*Carole Canette*  
Carole CANETTE  
Maire de Fleury-les-Aubrais

**Certifié exécutoire**

Reçu en préfecture le : 20/09/2023  
Publié le : 21/09/2023

Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité,
- date de sa publication et/ou de sa notification

Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet <https://www.telerecours.fr>